



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/51
13 juin 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-cinquième réunion
Bangkok, 14-18 juillet 2008

CONCILIATION DES COMPTES DE 2006

(SUIVI DE LA DÉCISION 54/41 b))

1. La 54^e réunion du Comité exécutif a examiné le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/54/55, qui contenait les résultats de la conciliation des comptes de 2006, en guise de suivi à la décision 53/42 c). Dans ce document, le Secrétariat indique que le PNUE a tenté d'expliquer la différence de 105 494 \$US dans les dépenses consignées dans les états financiers, mais non dans son rapport périodique. Comme le PNUE a été incapable d'expliquer cet écart à la 54^e réunion, le Comité exécutif est convenu, dans sa décision 54/41 b) de demander au PNUE de présenter un nouveau rapport sur la question à la 55^e réunion du Comité exécutif.

2. À la suite de la décision 54/41, le PNUE a expliqué que l'examen de ses dossiers n'a révélé qu'une seule raison pouvant expliquer cette différence. La différence de 4 \$US est attribuable à l'arrondissement des chiffres, tandis que l'autre différence, de 105 490 \$US, est liée aux coûts d'appui de 2006 et au fait que les taux utilisés pour les coûts d'appui dans le système comptable sont différents des taux utilisés dans le rapport périodique. En général, cette différence est surtout créée lors de la saisie des documents de financement dans le système comptable du système intégré de gestion du PNUE, notamment :

- a) Lors de l'affectation des montants dans le système comptable. Conformément aux procédures financières normalisées des Nations Unies, lorsque le PNUE reçoit des sommes du Fonds multilatéral, il doit d'abord créer un document de projet interne du PNUE auquel est associé le financement pertinent avant d'y inclure des obligations ou d'exécuter une transaction financière. Dans certains cas, le PNUE

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

regroupe plusieurs projets du Fonds multilatéral dans un même document de projet lors de l'affectation des montants. Les coûts d'appui correspondants à ces projets approuvés ne correspondent pas tous au même taux, en vertu de décisions antérieures du Comité exécutif. Des erreurs se sont produites lors de la saisie de ces différents taux dans le système comptable au moment de la création, de la révision ou de l'amendement des projets du PNUE. Ces erreurs dans le taux des coûts d'appui ont entraîné des erreurs dans le montant des coûts d'appui appliqués aux dépenses lors du traitement dans le système financier du système de gestion.

- b) Lorsque les crédits des obligations arrêtées des années antérieures ont été reprogrammés à un taux différent du taux approuvé. Cette situation est survenue dans le cas de plusieurs projets de renforcement des institutions en cours auxquels ont été imputés des coûts d'appui de 13 pour cent avant la 36^e réunion. Aucuns coûts d'appui n'ont été imputés à ces projets après la 36^e réunion et la création du budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE. Une erreur semblable s'est également produite dans presque tous les projets regroupant plusieurs projets approuvés dans un même projet du PNUE, où la saisie des différents taux applicables augmente le risque d'erreur de saisie.
- c) Lorsque les soldes non dépensés des années précédentes des projets sont reportés à l'exercice suivant dans le système comptable grâce à un processus automatisé. Les erreurs qui existent dans les taux des coûts d'appui sont donc reprises l'année suivante car on se fonde sur l'hypothèse que les taux consignés dans le système sont exacts.

3. Le PNUE a proposé que les coûts d'appui supplémentaires de 105 490 \$US paraissant dans les états financiers soient redressés au moyen d'une écriture de journal en 2008 afin que les coûts d'appui figurant dans les états financiers soient ramenés au niveau exact indiqué dans le rapport périodique. Un autre redressement pour corriger l'erreur de 4 \$US attribuable à l'arrondissement des chiffres devrait aussi être effectué au moyen d'une écriture de journal en 2008 pour les projets affectés afin de ramener les dépenses des états financiers au niveau réel.

4. Comme ces mêmes erreurs se sont sans doute encore produites en 2007, le PNUE estime que certains autres montants devront être redressés dans les comptes de 2007.

5. En ce qui concerne les projets du PNUE en cours qui regroupent plusieurs projets approuvés, des dispositions seront prises afin que les coûts d'appui soient calculés à la main et consignés au moyen d'une écriture de journal à la fin de chaque année, dans le but d'éliminer le risque d'erreur dans le calcul des coûts d'appui.

6. Désormais, le PNUE ne regroupera dans un même projet du PNUE que des projets ayant le même taux de coûts d'appui afin d'éliminer le risque de saisir un taux erroné dans un groupe de projets ayant des taux de coûts d'appui différents. Cette façon de faire devrait aussi faciliter la vérification des coûts d'appui à la fin de l'année, en appliquant un même taux aux dépenses des projets du PNUE.

RECOMMANDATIONS

7. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de l'explication du PNUE sur les causes de la différence de 105 494 \$US entre les décaissements et les obligations consignés dans le rapport périodique et dans les états financiers du PNUE pour l'année 2006;
- b) Prendre note que des mesures correctives seront prises pour réduire les dépenses du PNUE pour l'année 2006 de 105 494 \$US et les faire correspondre au niveau réel des décaissements de 2006, indiqué dans le rapport périodique;
- c) Prendre note que le PNUE a pris des mesures correctives afin de redresser les mêmes erreurs qui se sont sans doute produites dans les comptes de 2007;
- d) Prendre note que le PNUE adoptera un système manuel de calcul et de consignation des coûts d'appui pour les projets en cours afin d'éliminer le risque de produire des coûts d'appui erronés pour l'avenir; et
- e) Demander au PNUE de faire rapport à la 56^e réunion du Comité exécutif sur les progrès réalisés dans l'application de ces mesures dans le cadre de la conciliation des comptes de 2007.